

XXVEME CONGRES INTERNATIONAL DE LA POPULATION DE L'UIESSP

SEANCE 307: LA TRANSITION EN COURS DE LA NUPTIALITE (1)

Entre modernité et tradition : le nouveau schéma nuptial iranien

(version provisoire)

Mardi 19 juillet 2005

Amandine Lebugle-Mojdehi¹

L'Iran connaît depuis une trentaine d'années des transformations profondes. Le pays est passé d'une prédominance du monde rural et agricole à une prédominance urbaine, d'une population majoritairement analphabète à une population alphabétisée et d'une forte fécondité à une basse fécondité. Si les Iraniennes mettent actuellement au monde moins de 2 enfants en moyenne (Ladier-Fouladi, 2004), elles n'ont repoussé que de quelques années leur entrée en vie conjugale. Le mariage n'a effectivement joué qu'un rôle secondaire dans la baisse de la fécondité (Abbasi-shavazi, 2000 ; Ouadah-Bedidi et al, 2005) . Depuis quelques années des transformations sont observées dans la nuptialité iranienne. Les femmes se marient moins souvent à des âges très jeunes et interviennent de plus en plus dans le choix de leur conjoint. L'objectif de la présente communication est de présenter les composantes du système matrimonial iranien, celles qui semblent figées dans le temps et celles qui évoluent fortement. Nous tenterons finalement d'expliquer pourquoi en Iran l'âge moyen au premier mariage des femmes a peu augmenté.

Les données

Différentes sources de données seront utilisées. D'abord, les données de recensement, de deux enquêtes (Iran fertility survey réalisée en 1977 et l'enquête sur les caractéristiques socio-économiques des ménages iraniens réalisée en 2002) et de l'état civil permettront de

¹ IFRI, INED, IEP de Paris.

dégager les traits généraux de la nuptialité en Iran. Enfin, dans un deuxième temps, seront présentées les données d'un travail de terrain réalisé dans 4 zones rurales de l'Iran en 2003-2004

Universalité et précocité, les deux traits de la nuptialité iranienne

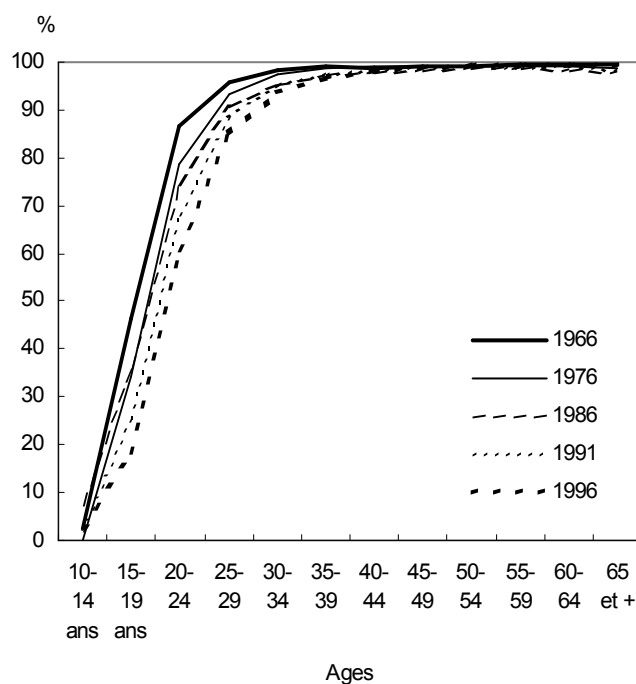
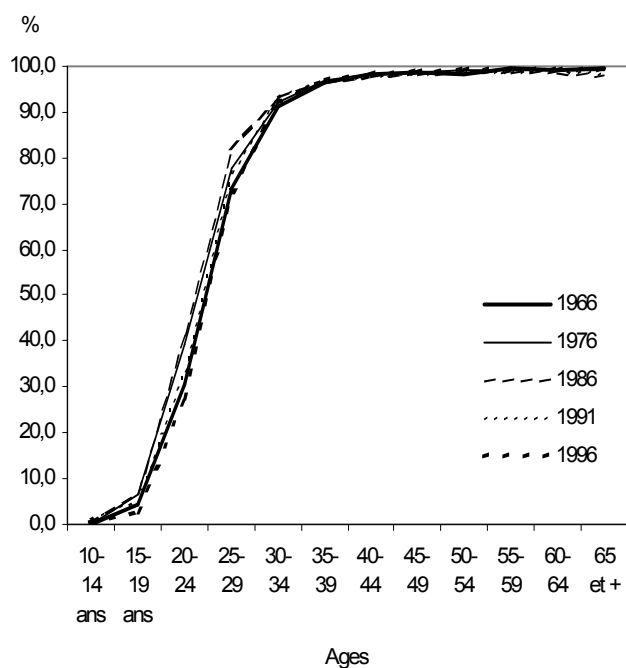
Avec à peine 1-2% de célibataires à 50 ans, quel que soit le sexe et la génération (graphique 1), le célibat définitif est quasiment inexistant en Iran. Dès 25-29 ans pour les filles et 30-34 ans pour les garçons, 90% d'une classe d'âge sont déjà mariés. Ainsi, universalité et précocité forment les deux traits caractéristiques de la nuptialité iranienne.

Graphique 1

Proportion de non-célibataires en Iran, par sexe et groupes d'âge

a) Hommes

b) Femmes



Sources : recensements

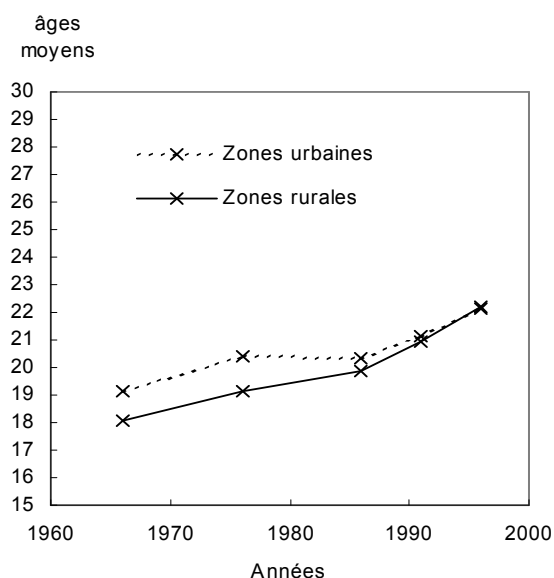
Les deux grandes religions de l'Iran, le Zoroastrisme et l'Islam, préconisent le mariage pour tous. En fait, le mariage et la mise au monde d'enfants ont toujours été considérés comme le devoir de tout croyant (Behnam, 1968). De même ses deux religions recommandent

un mariage à des âges jeunes. Pour le Zoroastrisme, l'âge conseillé est de 15 ans pour les deux sexes (Mazaheri, 1938). L'Islam préconise même 9 ans pour les filles et 15 ans pour les garçons (Ladier-Fouladi, 2003). L'universalité et la précocité du mariage sont par conséquent des traits qui existent depuis la nuit des temps en Iran (Ladier-Fouladi, 2003, page 44).

L'entrée en union des femmes iraniennes

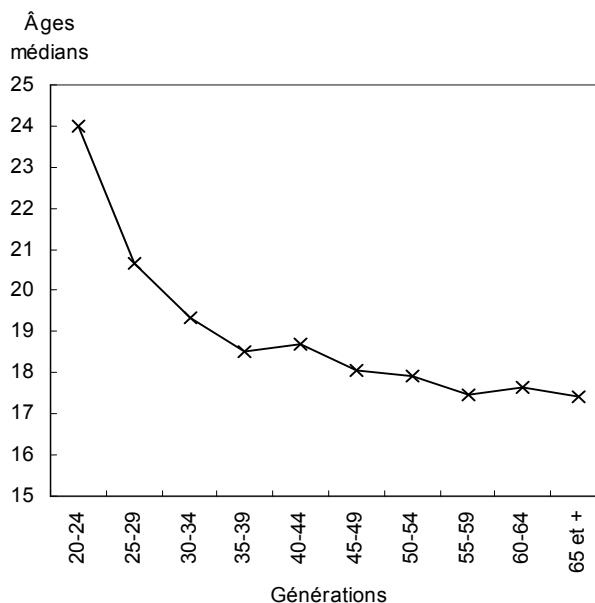
Depuis quelques années, les Iraniennes tendent à se marier plus tard. En 1996, elles se mariaient à 22 ans et demi en moyenne au lieu des 18 ans et demi observés au milieu des années 1950 (graphique 2). Cette augmentation, partiellement remise en question dans les années 1970, s'est accélérée entre 1986 et 1996. La proportion de femmes mariées aux jeunes âges a fortement diminué durant cette période : seules 19% de femmes de 15-19 ans étaient mariées en 1996, contre 35% les années antérieures (1976 et 1986).

Graphique 2
**Âge moyen des femmes en Iran
(1966-1996)**



Sources : recensements, calculés par la méthode de Hajnal.

Graphique 3
**Âge médian des femmes en Iran selon les
générations**

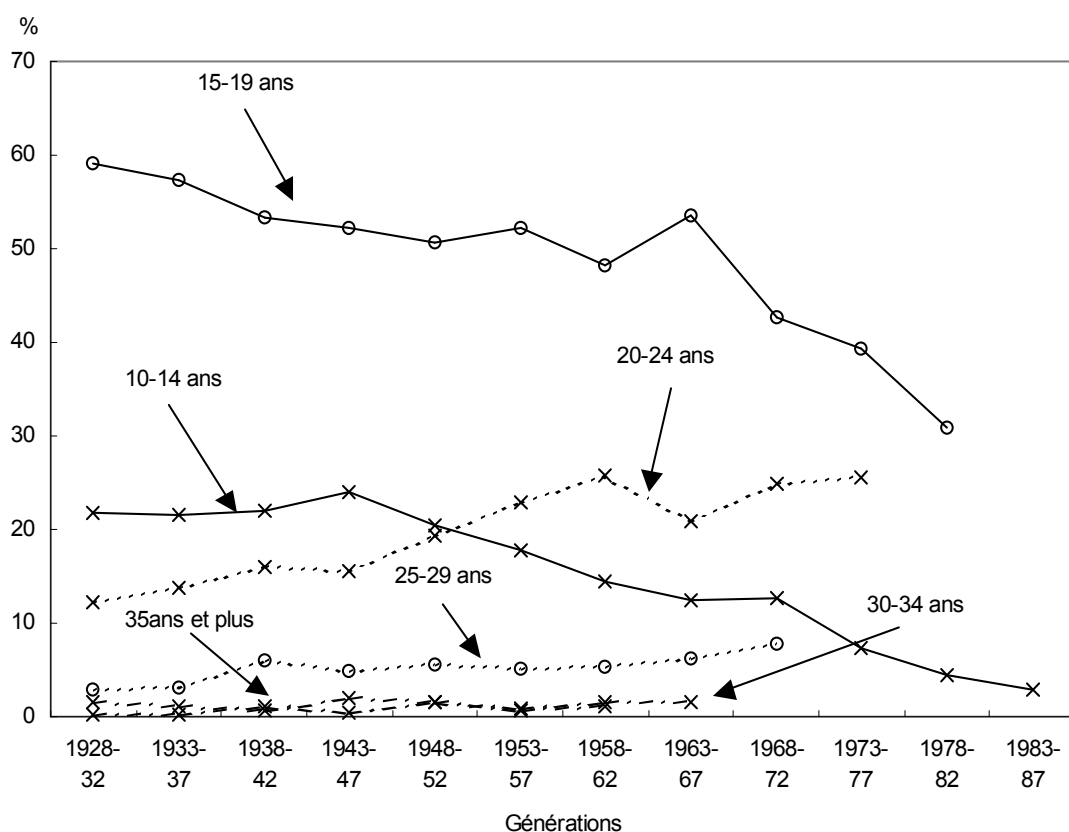


Sources : enquête sur les caractéristiques socio-économiques des ménages en Iran (ECSEMI, 2002)

La dernière enquête socio-démographique réalisée en Iran (2002) montre que les changements étaient encore en cours à la fin des années 1990 (graphique 3). Et ils semblent se poursuivre. Les plus jeunes femmes de l'enquête, âgées de 20-24 ans, se démarquent effectivement encore plus des autres, en étant la moitié à s'être mariée avant 24 ans en 2002. L'âge médian a connu un saut d'environ 4 ans entre ces jeunes femmes et leurs consœurs âgées de 25-29 ans (dont l'âge médian au premier mariage est de 20,7 ans).

Graphique 4

Âge moyen au premier mariage des femmes selon leur génération



Sources : Générations 1928-32 et 1933-37 (enquête Iran Fertility Survey, IFS 1977) ; des générations 1938-42 à 1983-87 (ECSEMI, 2002)

Le modèle de Coale (1971) complète la série des indicateurs de calendrier de la nuptialité². En Iran, jusqu'à la veille de la Révolution islamique, c'est à 12 ans et demi que les

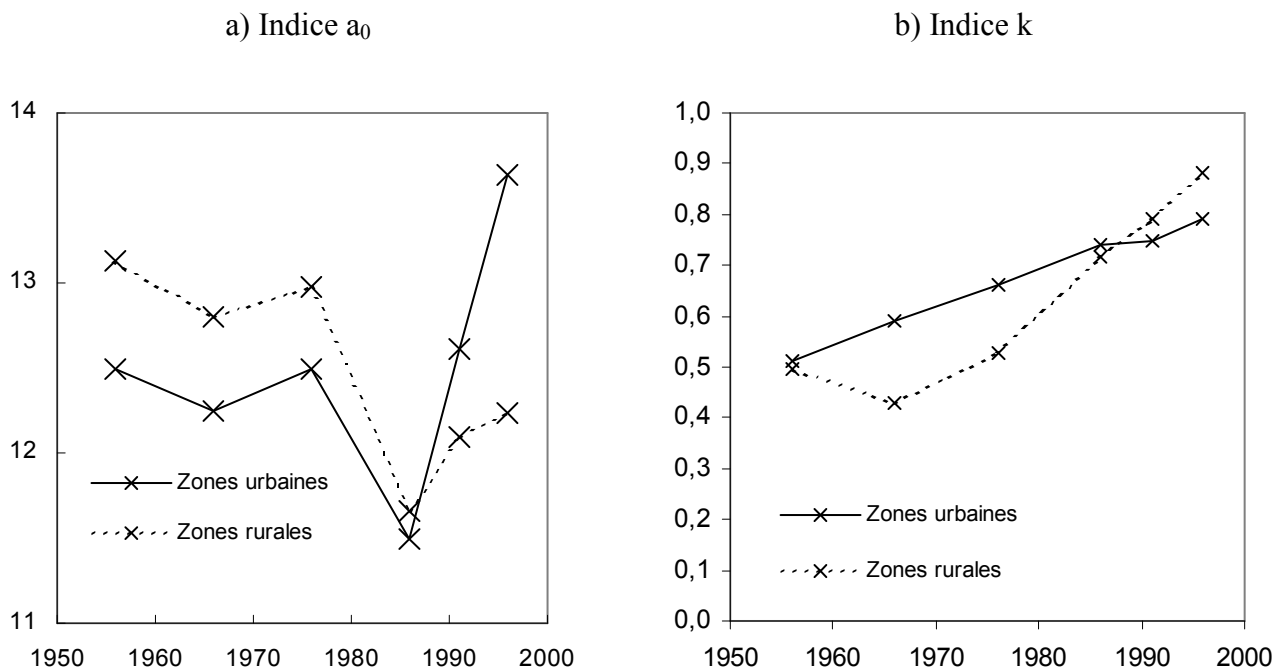
² Selon cet auteur, la nuptialité de différentes sociétés se différencie par l'âge auquel les mariages débutent (a_0), le rythme auquel ils surviennent (k) et la proportion finale de femmes non-célibataires (C).

premiers mariages deviennent significatifs (graphique 5). En 1986, cet âge a diminué d'un an, pour ré-augmenter par la suite, atteignant 13 ans en 1996.

Le facteur k du modèle de Coale représente la vitesse avec laquelle les femmes se marient entre l'âge du début de nuptialité (a_0) et l'âge de fin de nuptialité. Le rythme du mariage iranien est plus rapide que le modèle standard de Coale (qui correspondait à la population suédoise du début du 20^{ème} siècle). Mais depuis les années 1950, le facteur k augmente, révélant un fléchissement de la rapidité de l'entrée en union des iraniennes.

Graphique 5

Indices du modèle de nuptialité de Coale



Sources: recensements

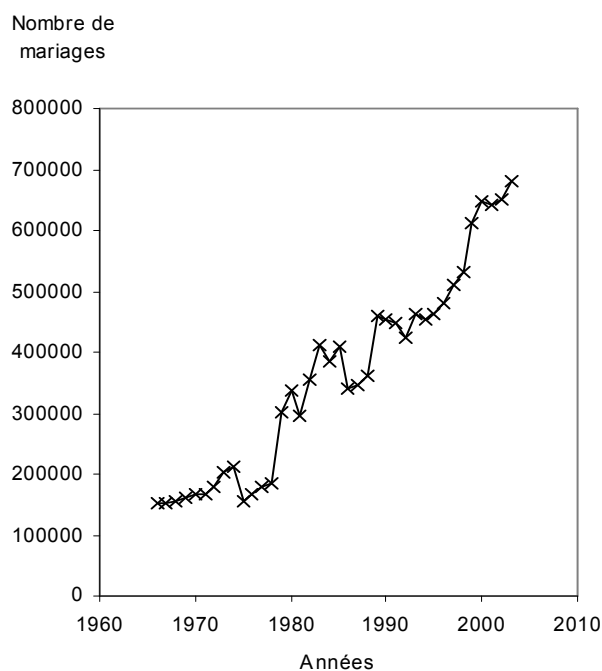
Depuis le début de la période d'observation, les Iraniennes ont reculé leur entrée en union. Ce recul a été lent et linéaire, avec toutefois une période d'altération au milieu des années 1980. En effet, l'âge minimum d'entrée en union (facteur a_0 du modèle de Coale) est passé en 1986 à 11 ans et demi (graphique 5a), la proportion de femme des générations 1963-67 mariées à 15-19 ans a augmenté au détriment de ceux célébrés à 20-24 ans (graphique 4). Enfin, le nombre de mariage a très fortement augmenté à cette période (graphique 6). Ainsi,

tout porte à croire qu'il y ait eu durant la première moitié des années 1980, soit juste après la Révolution islamique, une tendance à une multiplication des mariages et à un retour vers la généralisation des mariages jeunes. Mais, si cette augmentation est bien réelle, son ampleur doit être nuancée.

En fait, en 1974, le régime impérial élève l'âge minimum légal à 18 ans pour les filles et 20 ans pour les garçons, contre respectivement les 15 ans et 18 ans établis en 1935 dans le code civil iranien (Mir-Hosseini, 1997). Cette loi a immédiatement entraîné une forte diminution du nombre de mariages : par rapport à 1974, 27% de mariages en moins sont enregistrés à l'état civil en 1975(graphique 6). Enfin, en 1979, avec l'instauration de la République islamique, l'âge légal au premier mariage est abaissé à 9 ans pour les filles. On assiste alors à une très forte croissance du nombre de mariage. L'état civil enregistre 64% de mariages en plus par rapport à 1978.

Graphique 6

Nombre de mariages enregistrés chaque année à l'état civil en Iran



Sources : état civil iranien

Durant les années 1970, les Iraniens semblent avoir continué à se marier avant l'âge légal au premier mariage. En effet, il s'est avéré que des mariages de jeunes filles (âgées de

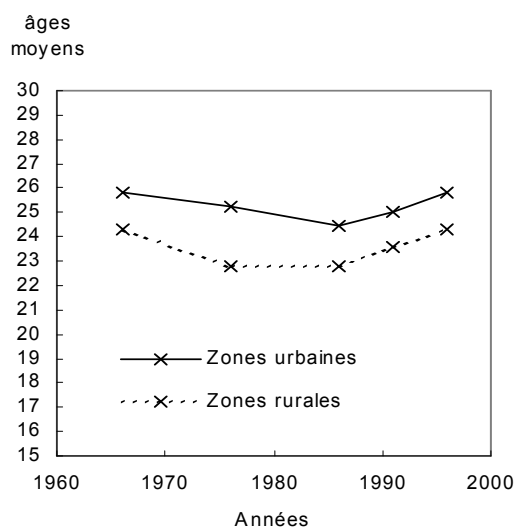
moins de 18 ans) étaient célébrés devant un clerc dans un premier temps puis, quelques années plus tard transcrits sur les registres juridiques lorsque les époux avaient atteints les âges légaux (Ladier-Fouladi, 2003). Les élévations de l'âge minimum légal au mariage dans les années 1970 étaient désapprouvées et peu suivies par la population. Et ces comportements ont eu des incidences sur les indicateurs de nuptialité. Ainsi, les jeunes femmes mariées religieusement plus tôt que l'âge légal étaient toujours recensées comme célibataire en 1976, élevant fictivement l'âge au premier mariage et réduisant de fait l'ampleur de la hausse des proportions de jeunes filles mariées à 10-14 ans et 15-19 ans. De même la forte augmentation du nombre de mariages enregistrés en 1979 correspond plus à une régularisation de mariages célébrés religieusement avant l'âge minimum légal, qu'à une multiplication des mariages durant cette année révolutionnaire.

L'entrée en union des hommes iraniens

L'âge moyen au premier mariage des hommes a connu une toute autre évolution : mariés en moyenne à 25 ans et demi en 1956, ils se sont mariés de plus en plus jeunes jusqu'en 1986 (graphique 7).

Graphique 7

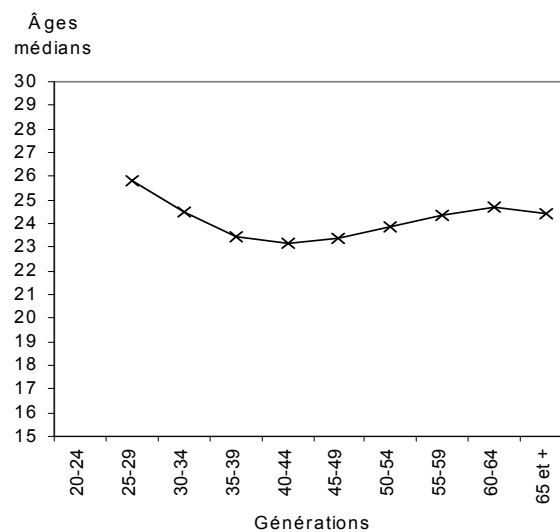
Âge moyen au premier mariage des hommes



Sources : Recensements

Graphique 8

Âge médian au premier mariage des hommes, par génération en Iran



Sources : ECSEMI (2002)

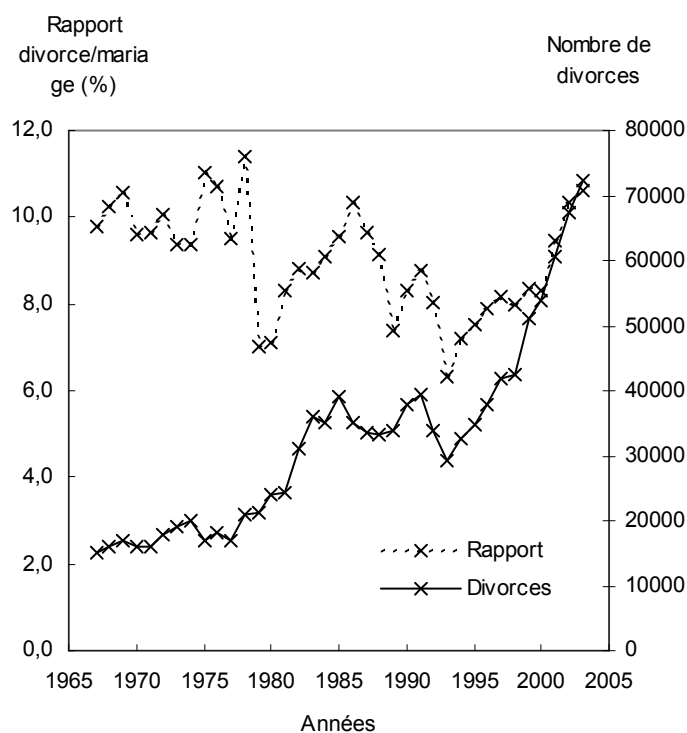
En revanche, depuis les années 1980, les hommes, comme les femmes, tendent à se marier plus tard. Si bien qu'en 1996, ils se mariaient en moyenne au même âge qu'en 1956, soit à 25 ans et demi, au lieu de 24 ans à la fin des années 1970. Et le recul de l'entrée en union s'est poursuivie au-delà de 1996 (graphique 7). En effet, selon la dernière enquête socio-démographique (2002), la moitié des hommes âgés de 25-29 ans se sont mariés un an plus tard que les 30-34 ans (à 25,8 ans contre 24,5 ans).

Les divorces en Iran

En Iran, les mariages mènent peu souvent à un divorce. À l'état civil est enregistré en moyenne un divorce pour dix mariages, les proportions oscillant entre 8-11% d'une année sur l'autre. Toutefois, depuis le début des années 1990, des divorces sont de plus en plus prononcés. Cette période de hausse fait suite à une période de relative diminution. En 2003, plus de 70000 divorces ont été enregistrés à l'état civil, contre plus de 680000 mariages.

Graphique 9

Les divorces en Iran



Sources : état civil

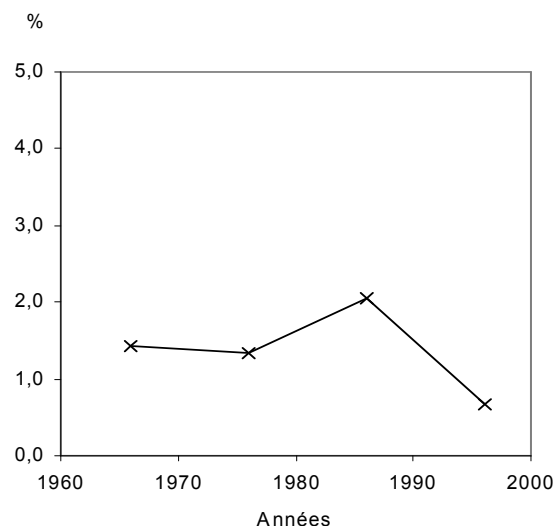
La polygamie et le mariage temporaire : deux pratiques peu répandues en Iran

L'homme musulman a le droit, selon les textes coraniques, d'épouser jusqu'à 4 femmes. De même, selon le droit *chiite*, il peut contracter des mariages dits temporaires, car d'une durée limitée. Celle-ci est fixée au moment de la célébration du mariage.

Peu d'Iraniens ont recours à ces deux types de mariage. Selon les données de recensement, à peine 1-2% des mariages est une union polygame (graphique 10). Et selon l'enquête sur la fécondité et les naissances de 1991, 2,7% des femmes son épouse d'un homme polygame (Mehryar et al, 1996). Finalement, ce type de mariage est très mal perçu par la société iranienne et ne serait concentré que dans certaines régions du pays, notamment le Sistan balouchestan et Kahnouj au sud-est du pays.

Graphique 10

Proportion de mariages polygames en Iran



Sources : recensements

La pratique du mariage temporaire est aussi mal vu chez les Iraniens que la polygamie. Malheureusement, ces mariages ne peuvent être mesurés par les données disponibles, ces derniers, souvent prononcés oralement, ne font l'objet d'aucun enregistrement. Ces mariages, en tant que tel, semblent globalement peu utilisés. Pourtant, depuis peu, notamment à Téhéran, ils semblent faire de plus en plus office d'acte marquant les fiançailles d'un jeune couple. Ces fiançailles, procédure nouvellement introduite en Iran, donnent lieu à un accord oral entre les deux familles du couple pour que ces derniers puissent se déplacer ensemble

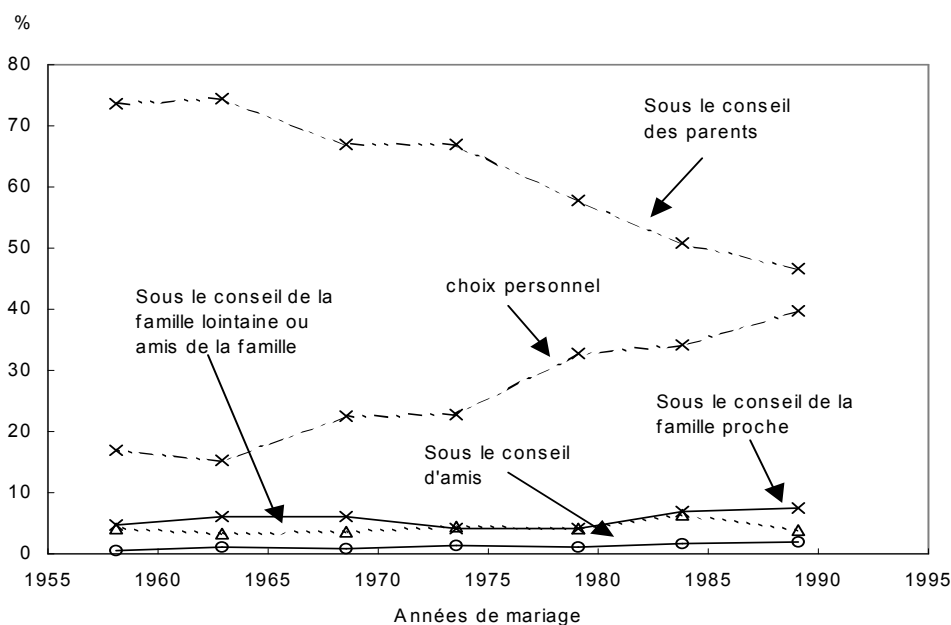
librement dans les lieux publics sans craindre de représailles de la part des polices et milices qui contrôlent régulièrement les identités des couples de jeunes dans la rue. Ces mariages temporaires ainsi prononcés en présence des parents et de deux témoins sont d'une durée courte et effectués en vue d'un mariage futur. Ils ne donnent pas lieu à la vie commune ni au passage à la vie sexuelle. Au contraire, la fille a toujours intérêt à garder sa virginité, car si la période du mariage temporaire peut être une période de transition en vue d'un véritable mariage, cette finalité n'est pas une obligation.

Le choix du conjoint

En Iran, les parents avaient autrefois coutume d'intervenir dans le choix du conjoint de leur fille. Ainsi, trois quart des mariages célébrés durant la deuxième moitié des années 1950 étaient conclus par les parents (graphique 11). Et seulement 17% des femmes intervenaient directement dans le choix de leur conjoint.

Graphique 11

Répartition des femmes en fonction du choix du conjoint et de l'année de mariage³



Source : enquête ECSEMI, 2002

³ Les années de mariage ont été reconstituées à partir des générations de femmes et de leur âge moyen au premier mariage.

Au début des années 1990, 47% des mariages ont été célébrés sous le conseil des parents. Et dans 40% des cas, les femmes ont choisi elle-même leurs conjoints. Ainsi, par rapport aux années 1950, les femmes interviennent deux fois plus souvent dans le choix de leur conjoint.

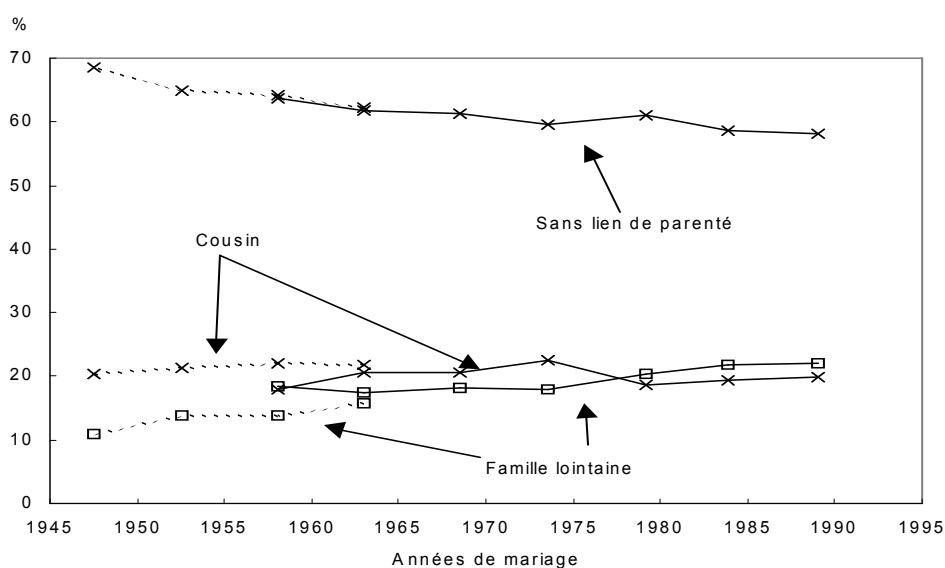
Si cette tendance penche en faveur de l'élévation de l'âge au premier mariage des femmes, l'enquête de 2002 révèle, au contraire, que les mariages avant 20 ans sont plus souvent issus d'une décision de la femme elle-même. En effet, 63% et 53% des femmes mariées âgées respectivement de 10-14 ans et de 15-19 ans au moment de l'enquête avaient elle-même choisi leur conjoint.

Le lien de parenté avec le conjoint

Si les acteurs intervenant dans le choix du conjoint ont très fortement changé au cours des années, le lien de parenté entre époux a, quant à lui, peu évolué. Les mariages célébrés à la fin des années 1940 unissaient principalement des époux sans lien de parenté, en concernant 68,7% des mariages (graphique 12). Au début des années 1990, cette proportion est tombée à 58%.

Graphique 12

Répartition des femmes mariées en fonction lien de parenté avec leur époux et leur année de mariage



Source : IFS 1977 (trait en pointillé) et enquête ECSEMI, 2002 (trait continu)

Parallèlement, les mariages entre cousins sont restés relativement stables sur toute la période, en concernant entre 18% et 20% des mariages selon les années. Ce sont en fait les mariages célébrés entre les membres de la famille lointaine qui ont progressé, compensant la diminution des mariages entre époux de familles différentes.

Conclusion

La nuptialité iranienne a évolué depuis plus de trente ans. Les femmes se marient de moins en moins avant 20 ans, même si c'est toujours entre 15-19 ans qu'elles se marient le plus souvent. La célébration de mariages à des âges jeunes est toujours une réalité iranienne. Par ailleurs, les femmes interviennent de plus en plus souvent dans le choix de leur conjoint. Enfin, malgré ces transformations, les Iraniennes se marient légèrement plus souvent avec des membres de la famille éloignés et moins souvent avec un époux sans lien de parenté.

De la déclaration à la célébration du mariage : présentation des différentes étapes de l'entrée en union en Iran à partir de données rurales

Afin de mieux percevoir les changements en cours dans la nuptialité iranienne et les raisons qui poussent les femmes à continuer à se marier tôt et à se marier avec un membre de sa famille, il semble nécessaire de décomposer les différentes étapes de l'entrée en union. Tout commence par la demande en mariage qui se fait par l'homme aux parents de la jeune femme. Les parents et le cas échéant la jeune fille acceptent ou refusent cette demande. L'acceptation de cette demande dépend d'un certain nombre de critères. En cas d'accord, les montants de la dot et du *Mehrié* (biens ou argent dû par le mari à la femme en cas de divorce) sont fixés. Peut suivre ensuite une période de fiançailles plus ou moins courte. Enfin, dernière étape du processus, le mariage est célébré.

Les informations présentées maintenant sont issues d'une enquête de terrain réalisée dans 4 zones rurales de l'Iran en 2003 et 2004 (Rasht, Sepidan, Gonbad-é Kavous et Yazd). Le questionnaire, qui contenait des questions ouvertes et fermées, a été passé auprès de 94 femmes.

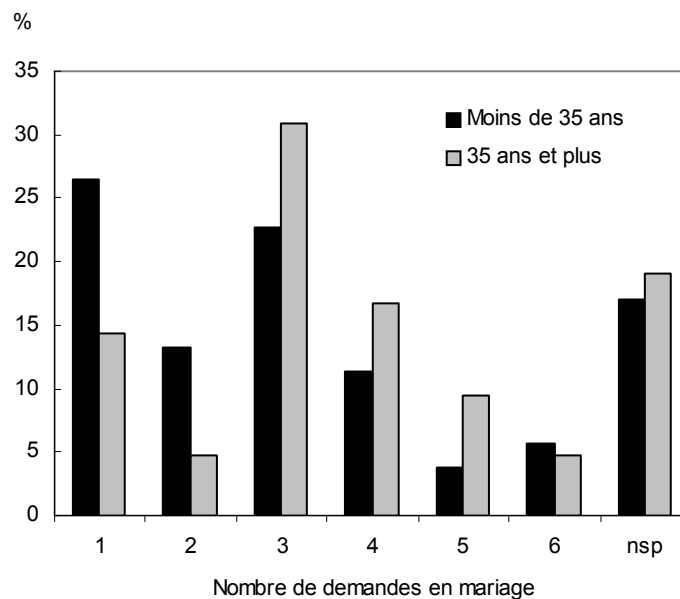
À chaque étape du processus, seront mis en lumière les facteurs qui poussent les femmes à se marier si tôt en Iran, avec un membre de la famille et la façon dont les femmes interviennent au moment de la prise de décision de leur mariage.

La demande en mariage

D'une manière générale, les femmes sont au courant des demandes en mariage qui lui sont faites. Parmi les femmes interrogées, seules 17% des moins de 35 ans et 19% des 35 ans et plus ne savaient pas si elles avaient eu des demandes en mariage autre que celle de leur conjoint (graphique 13).

Graphique 13

Nombre de demandes en mariage des femmes mariées dans 4 zones rurales de l'Iran



Un quart des femmes âgées de moins de 35 ans et 15% des 35 ans et plus n'ont eu qu'une seule demande en mariage. La plupart des femmes connaissent donc plusieurs demandes avant de se marier. En moyenne les femmes les plus âgées ont eu 3,2 demandes et les plus jeunes, 2,6.

Le nombre de demandes en mariage ne dépend ni de l'âge de la femme à l'enquête, ni de son âge au premier mariage. Et elle ne semble pas varier d'une région à l'autre. Seul les

villageois de Nowdeh khandouz, dans la région de Gonbad-é kavous (au Nord-est de l’Iran, près de la frontière Turkmène) avaient pour tradition de donner la main de leur fille dès la première demande en mariage. Les femmes rencontrées dans ce village m’ont toutes (quel que soit leur âge) dit : « *à la première demande en mariage, il faut donner la fille* »⁴. Hormis ce cas très particulier, je n’ai pas rencontré d’autres endroits avec cette coutume, cela même dans les autres villages de la région.

Refus ou Acceptation de la demande en mariage : quels sont les critères ?

Il semble que des critères de sélection interviennent dans l’acceptation ou le refus de la demande de mariage.

Tableau 1

Répartition des raisons invoquées pour le refus de la demande en mariage (en %)

Les raisons du refus de la demande en mariage	Proportion (%)
Les parents refusent	10,7
Parents veulent qu'elle épouse son mari	2,7
Parents veulent qu'elle étudie avant la mariage	1,3
L'homme vivait trop loin	10,7
L'homme est trop vieux	5,3
L'homme n'a pas une bonne situation	5,3
L'homme est de la famille	4,0
L'homme n'est pas de la famille	10,7
L'homme avait des enfants	1,3
La femme est trop jeune	1,3
La femme n'aime pas l'homme en question	18,7
La femme veut se marier avec son mari	8,0
La femme refuse de se marier	1,3
La femme ne sait pas pourquoi	18,7
Ensemble	100,0

Dans 28% des cas de refus c’est la femme elle-même qui en est à l’origine, soit parce qu’elle n’aime pas l’homme qui a fait la demande, soit par ce qu’elle préfère se marier avec son actuel mari. De leur côté, les parents refusent de donner la main de leur fille dans 17% des cas. La femme n’est alors pas au courant des raisons exactes qui ont conduit au refus. Si on ajoute à ces refus ceux où la femme ne sait pas pourquoi il y a eu un refus de la demande en mariage, on obtient une valeur sûrement plus proche des refus réels de la part des parents. Et

⁴ « *Khâstegari-yé avval, bâyard dokhtar bedeh* »

en fait, 35% des demandes en mariage qui n'ont pas abouti viennent du refus des parents de la femme.

Si l'on s'intéresse maintenant aux raisons des refus émanant des caractéristiques propres aux hommes qui font la demande en mariage, c'est principalement parce qu'ils habitent loin du village des parents que ces derniers n'acceptent pas de donner la main de la leur fille. Cela est à replacer dans le contexte culturel iranien qui suppose que les filles veilleront sur les parents quand ils en auront besoin. Ainsi, il est souvent apparu qu'au moins une fille de la famille était restée au village des parents ou à proximité, en épousant un homme du même village.

Le lien de parenté est aussi un déterminant de l'acceptation ou du refus de la demande en mariage. Dans 12,5% des cas, le refus est dû au fait que l'homme n'était pas de la famille ; et parallèlement dans 4,5% des cas c'est parce qu'il était justement de la même famille. Il y a donc dans les zones étudiées à la fois des villageois pour les mariages consanguins et d'autre contre.

D'autres critères interviennent dans le choix du conjoint, comme son âge, sa situation économique et encore le fait qu'il ait déjà des enfants.

Parallèlement aux raisons qui ont conduit les parents ou la femme à refuser la demande en mariage qui était faite, il paraît intéressant de s'interroger sur les raisons de l'acceptation. À cette question, toutes les femmes m'ont parlé de « *connaissance* ». Les maris sont en fait connus des parents, de la famille ou de la femme. Ainsi, aucun parent ne semble avoir accepté de donner la main de sa fille à un inconnu. Ce qui explique alors les refus quand l'homme n'est pas de la famille ou vit loin du village.

Le choix du conjoint : qui intervient ?

Les deux sections précédentes ont révélé une certaine participation des villageoises iraniennes dans leur mariage, d'abord parce qu'elles connaissaient les demandes en mariages qui leur ont été faites et ensuite parce qu'elles sont souvent intervenues dans le refus ou l'acceptation de la demande en mariage.

Tableau 2

Répartition des femmes mariées selon la personne qui a choisi leur mari et la personne à l'initiative du mariage

	Répartition des femmes mariées selon la personne qui a choisi le mari			Répartition des femmes mariées selon la personne à l'initiative du mariage		
	Moins de 35 ans	35 ans et plus	Ensemble	Moins de 35 ans	35 ans et plus	Ensemble
Parents	46,2	56,1	50,5	62,0	65,0	63,3
Père	7,7	4,9	6,5	8,0	5,0	6,7
Mère	0,0	4,9	2,2	0,0	5,0	2,2
Parents et la femme	17,3	12,2	15,1	-	-	-
La femme	28,8	19,5	24,7	14,0	5,0	10,0
Le mari	-	-	-	4,0	2,5	3,3
La femme et son mari	-	-	-	10,0	12,5	11,1
Autre membre de la famille	0,0	2,4	1,1	2,0	2,5	2,2
Une autre personne	-	-	-	0,0	2,5	1,1
Ensemble	100	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

D'une manière générale, la majorité des parents choisissent l'époux de leur fille. Et parallèlement, dans un quart des cas, la femme a choisi son époux (tableau 2). Ce qui révèle une présence forte des parents dans le choix du conjoint de leur fille. Et si l'on s'intéresse à la personne qui a été à l'initiative du mariage, on se rend compte que ce poids est encore plus important. En effet, pour trois quarts des femmes, les parents ont été à l'initiative de leur mariage. Et, seulement 21% des femmes avaient été à l'initiative de leur mariage avec ou sans la participation directe de leur futur époux.

Récemment, le poids des parents dans le choix du conjoint de leur fille tend à diminuer (tableau 2). Ainsi, 29% des jeunes femmes avaient elle-même choisi leur conjoint contre 19% pour les plus âgées. De même, près d'un quart des femmes de moins de 25 ans ont été à l'initiative de leur mariage, contre 17% des femmes de 35 ans et plus.

Tableau 3

Répartition des femmes selon l'avis partagé entre elle et ses parents au moment du choix du conjoint

	Moins de 35 ans	35 ans et plus	Ensemble
L'avis entre les parents et la femme est partagé, dont:	67,3	61,0	64,5
La femme demande l'avis de ses parents	25,0	17,1	21,5
Les parents demandent l'avis de leur fille	42,3	43,9	43,0
Les parents décident seuls	32,7	39,0	35,5

Malgré la réelle diminution du rôle des parents dans le choix de leur conjoint, ils restent très présents. En effet, plus de la moitié des femmes ont été mariée à l'initiative de leurs parents. Cette prédominance des parents ne signifie par pour autant que les femmes ne prennent pas part à ce choix. En effet, il est apparu au cours des entretiens que les parents demandaient souvent l'avis de leur fille avant de prendre la décision (tableau 3). Moins de 36% des femmes se sont mariées sans qu'on leur demande leur avis (un tiers des moins de 35 ans et 39% des 35 ans et plus).

La tendance est à une amplification du dialogue entre la femme et ses parents pour choisir son conjoint, la proportion de ces mariages étant passé de 61% pour les 35 ans et plus à 67% pour les moins de 35 ans. Enfin, de plus en plus, les femmes semblent choisir toutes seules leur époux : c'est le cas de plus d'un quart des jeunes femmes.

Il est important de signaler ici, que les femmes mariées avant 15 ans participent le moins au choix de leur conjoint. Et cette participation est encore moindre quand elles sont âgées de moins de 35 ans.

Ainsi, globalement, si les parents sont à l'initiative du mariage de leur fille, ils prennent rarement la décision sans leur demander leur avis. Les femmes plus âgées m'ont explicitement signifié qu'à leur époque les parents non seulement ne demandaient pas l'avis de leur fille mais aussi lorsqu'ils en parlaient ensemble, elle ne pouvait que s'aligner sur leur choix, car elles avaient le devoir d'obéissance. Le dialogue qui s'est récemment installé entre les femmes et leurs parents quant au choix du conjoint a par conséquent une portée importante sur le rôle de la femme dans la vie de famille.

Le lien de parenté avec le futur conjoint

Comme cela avait été observé au niveau national, les femmes se marient en majorité avec des hommes qui n'ont pas de lien de parenté (tableau 4). Mais aussi, contrairement à ce qui avait été observé, cette tendance s'est légèrement accentuée dans les villages étudiés, avec 68% de femmes âgées moins de 35 ans mariées à des hommes sans lien de parenté, contre 65% pour les femmes âgées 35 ans et plus. Parallèlement, la proportion de mariages conclus entre cousins a diminué, alors que celle entre membre de la famille lointaine a augmenté.

Ainsi, si globalement les mariages entre cousins ont diminué, un tiers des femmes continuent de se marier avec un homme de la famille.

La majorité des hommes qui n'ont pas de lien de parenté sont des voisins, vivant dans le village d'origine de la femme. Ils peuvent aussi être des amis ou encore une connaissance des parents de la femme. Les femmes se marient donc avec un homme plus ou moins proche, connu des parents. Cette tendance rejoint les critères d'acceptation ou de refus avancés au moment des demandes en mariage. L'homme ne doit pas vivre loin des parents de la femme et il doit être connu des parents.

Tableau 4

Répartition des femmes mariées selon le lien de parenté avec son époux et son âge

Lien de parenté	Moins de 35 ans	35 ans et plus
Cousins	13,2	20,0
Famille lointaine	18,9	15,0
Sans lien, du même village	45,3	40,0
Sans lien, ami ou connaissance des parents	7,5	7,5
Sans lien	15,1	17,5
Ensemble	100,0	100,0

J'ai demandé, lors des entretiens ce que les femmes pensaient des mariages entre cousins, et même plus largement entre les membres de la famille. Près de la moitié des femmes étaient contre ce type de mariage (tableau 5). Parallèlement, un quart des femmes étaient pour. Enfin 22% des femmes étaient favorables à de tels mariages à condition que les époux s'assurent (par leur prise de sang obligatoire avant de se marier) qu'ils n'y aient pas de risques génétiques importants pour les enfants.

Tableau 5

Répartition des femmes selon leur opinion vis à vis des mariages consanguins et leur âge

La femme est ...	Moins de 35 ans	35 ans et plus	Ensemble
Pour	24,4	26,3	25,3
Pour, si l'examen sanguin ne présente pas de problème pour les enfants à venir	22,0	21,1	21,5
Contre	46,3	50,0	48,1
Peu importe	7,3	2,6	5,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Les avis par rapport aux mariages consanguins ont peu varié dans le temps. Il n'y pas de réticence majeure à se marier à un cousin, encore aujourd'hui. L'avis de Massoumeh (41 ans) résume bien ce que les femmes ont pu me dire : « *avant on disait que c'était mieux (les mariages consanguins), maintenant on dit l'inverse à cause des enfants, mais si l'examen sanguin ne révèle rien, pourquoi pas ?* ».

Les femmes argumentaient leur opinion favorable aux mariages consanguins autour de quatre idées. D'abord, les époux se comprennent mieux, se connaissent mieux. On peut faire confiance aux hommes de la famille. Puis, les intérêts entre les époux sont communs. Enfin, la conséquence de toutes ces raisons évoquées : de tels mariages posent moins de problèmes à la famille.

C'est donc toujours le problème de marier leur fille à un homme connu et de confiance qui pousserait les femmes et/ou leur famille à se/la marier à un homme de leur famille. Cette contrainte semble très importante dans le processus de décision du mariage. Selon Akimeh (38 ans, vivant à Koushk-é Hézar, Sepidan), « *les mariages consanguins ne sont pas nécessaires dans les villages, car tout le monde se connaît ; par contre, en ville, il est préférable de se marier avec un membre de la famille, car on ne connaît pas les autres personnes* ».

Les montants de la dot et du Mehrié

La dot et le *mehrié*, deux éléments importants du mariage en Iran, ont pu avoir, du fait de l'élévation de leur montant ces dernières années, une influence importante sur la nuptialité iranienne.

Théoriquement, la femme doit au moment de son mariage apporter l'ensemble des meubles et ustensiles nécessaires pour sa nouvelle maison. De son côté, l'homme doit fixer, au moment du mariage, les biens ou la somme d'argent qu'il donnera à la femme en cas de divorce (*mehrié*). Enfin, il doit être à même de faire venir sa jeune épouse dans une maison.

À une très grande majorité, les villageoises avaient une dot pour leur mariage. Celles qui n'en avaient pas avaient refusé de suivre l'avis de leurs parents, qui refusaient de la marier à l'homme qu'elles avaient elle-même choisi.

Tableau 6

Les objets constituant la dot de la femme dans les villages étudiés

Items	%
Lit	36,7
Tapis	31,1
Ustensiles de cuisine	25,6
Comode	18,9
Gazinière	15,6
Frigidaire	13,3
Coussins (Poshti)	5,6
Argent, or	5,6
Télévision	5,6
Coffre	2,2
Rien	3,3

La dot de la femme comprend dans les villages un certain nombre d'éléments (tableau 6). Lit, tapis, ustensiles, commodes, gazinière, et frigidaire sont les principaux objets qui la constituent.

Tableau 7

Proportion de femmes dont la dot contenait ou non des appareils électroménagers selon son âge

Dot:	Moins de 35 ans	35 ans et plus
Avec des appareils électroménagers	32,0	10,0
Sans appareils électroménagers	68,0	90,0
Ensemble	100	100

Entre les jeunes générations et les anciennes, la dot a pris une forme nouvelle, notamment avec l'électrification des villages qui a ajouté aux objets autrefois apportés les appareils électroménagers (tableau 7). Près d'un tiers des femmes âgées de moins de 35 ans avaient de l'électroménager dans leur dot, contre 10% chez les 35 ans et plus. Les dots sans appareils électriques restent majoritaires, et désormais une distinction entre petites et grosses dots sont faites. C'est ainsi que 16% des femmes m'ont signalé qu'elles avaient apporté « *peu de choses* »⁵ ou « *de petits objets* »⁶, me signifiant ainsi que leur dot ne contenait pas d'appareils électroménagers.

J'ai pu constater à de nombreuses reprises que les villageois ne constituaient pas la dot de leur fille à la veille de leur mariage. Au contraire, la dot rassemble des objets qui ont été mis de côté parfois longtemps à l'avance, parfois même dès la naissance de la fille.

⁵ « *Chizi naboud* »

⁶ « *vassâyel-é koutchik* »

Le *mehrié*, sorte d'assurance divorce de la femme, est dans la majorité des cas une somme d'argent ou des pièces en or (Tableau 8). Certains *mehrié* comprennent la maison, ou une partie de celle-ci (la moitié ou un tiers), ou des terres. En général, les femmes interrogées n'avaient pas reçu leur *mehrié*. Ce dernier n'est véritablement donné qu'en cas de divorce⁷. Mais, il est apparu dans deux régions que les conjoints donnaient une partie du *mehrié* à la femme afin de l'aider à constituer sa dot. C'était à Sepidan et à Gonbad-é Kavous.

Tableau 8

Répartition des femmes selon les items de leur *mehrié*

Items	%
Argent	78,2
Maison	8,0
Or, bijoux	2,3
Pièces en or	16,1
Terres	3,4

Le fait que l'homme donne à la femme une partie du *mehrié* pour constituer la dot est parfois mal perçu en Iran. Ainsi, avant de me rendre dans la région de Gonbad-é Kavous, les Téhéranais me disaient que les Turkmènes avaient la mauvaise habitude « *d'acheter les femmes* », en donnant des sommes faramineuses aux parents de celle-ci. Une fois sur place, il est apparu que ces sommes n'étaient d'une part pas plus importantes qu'ailleurs et d'autre part qu'elles servaient à la constitution de la dot de la femme. Enfin, cette pratique ne m'est pas apparue spécifique à la région de Gonbad-é Kavous, puisque je l'ai aussi observé dans le département de Sepidan près de Shiraz.

Il est apparu que l'âge de la femme au moment de son mariage semble être un facteur déterminant du montant du *mehrié*. Déjà dans les années 1970, Momeni (1979) signalait que le *mehrié* dépendait de l'âge de la femme : plus la femme est jeune quand elle se marie, plus le montant de son *mehrié* sera élevé. Dans le cas des femmes interrogées, cette relation n'est vérifiée que chez les femmes âgées de moins de 35 ans (graphique 14).

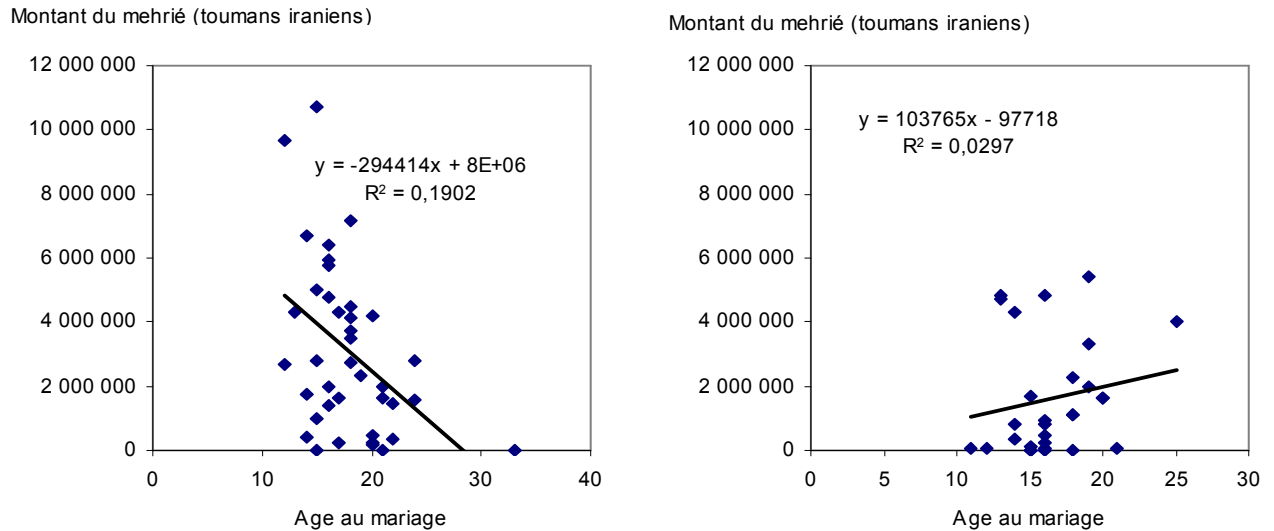
⁷ Il peut arriver que les femmes renoncent à leur *mehrié* au moment du divorce afin d'obtenir la garde de ses enfants. Et par ailleurs, le montant des *mehrié* ayant fortement augmenté, dans un contexte de crise économique, il arrive que l'homme obtienne une réduction du montant qu'il doit versé à son ex-femme.

Graphique 14

Relation entre le montant du *mehrié* et l'âge au mariage de la femme selon son âge à l'enquête

a) moins de 35 ans

b) 35 ans et plus



Comme la dot dont la valeur monétaire a fortement augmenté ces dernières années avec l'ajout des appareils électroménagers, la valeur du *mehrié* a augmenté. Son montant fixé au moment du mariage dépend en général de la dot qui sera apportée par la femme. À cet égard, d'ailleurs, les villageoises ne percevaient pas la constitution de la dot comme un fardeau pour les familles. Si les parents de la femme ne peuvent pas donner une dot importante, le *mehrié* sera du même ordre. Et finalement, selon elles, la dot n'est pas un élément déterminant du mariage en Iran, le plus important à leurs yeux étant que les jeunes puissent se marier et vivre ensemble. C'est d'ailleurs dans ce contexte que l'homme est parfois amené à aider pour la constitution de la dot. Il semble finalement qu'il y ait une réelle négociation ou en tout cas une présentation des possibilités quant aux items qui seront contenus dans la dot et du montant du *mehrié* de la part des familles de l'époux et de la femme au moment du mariage. Cette mise à plat des différentes possibilités des uns et des autres peut donner lieu à d'âpres négociations, comme j'ai pu le constater à Téhéran. Dans les villages, les enjeux de la dot et du *mehrié* étaient moins perceptibles.

Âge et âge idéal au premier mariage

Pour les femmes de l'enquête, l'âge idéal au premier mariage pour une femme est de 19,8 ans en moyenne. Il est légèrement plus élevé chez les femmes de moins de 35 ans, qui préconisent un mariage en moyenne à 20,1 ans contre 19,5 ans pour celles âgées de 35 ans et plus (tableau 9). Globalement, les femmes préconisent un âge au mariage plus élevé que ce qu'elles ont connu. Elles s'étaient mariées à 16,5 ans en moyenne (16,8 ans pour les moins de 35 ans et 16,2 pour les 35 ans et plus).

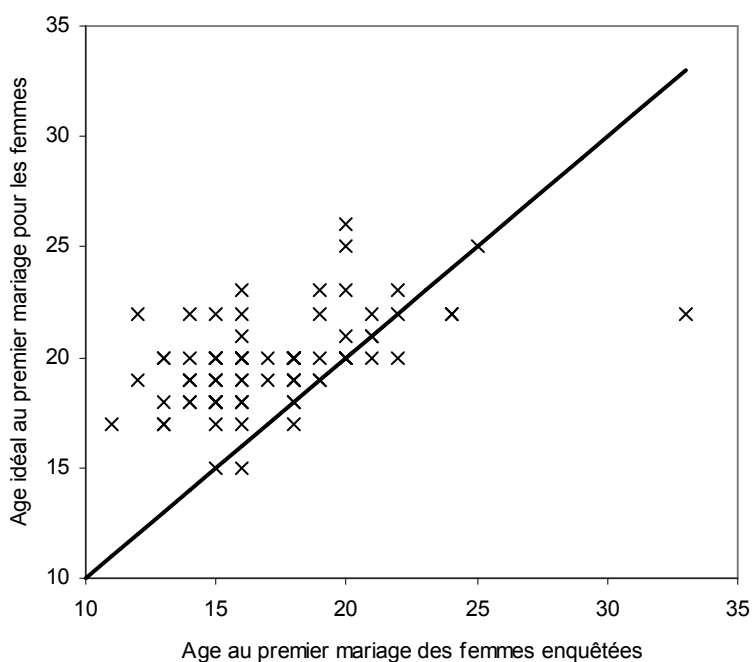
Tableau 9

Âge au premier mariage et âge idéal au premier mariage des femmes

	Age au premier mariage	Age idéal au premier mariage
Moins de 35 ans	16,8	20,1
35 ans et plus	16,2	19,5
Ensemble	16,5	19,8

Graphique 15

Relation entre l'âge idéal au premier mariage et l'âge au premier mariage des femmes interrogées

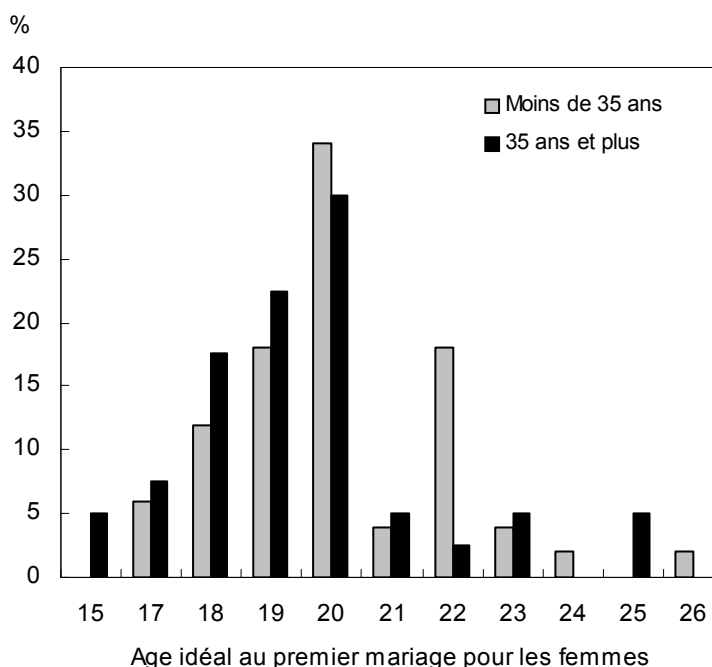


L'âge préconisé par les femmes est ainsi totalement différent de ce qu'elles ont connu. Pour la quasi-totalité des femmes, l'âge idéal au premier mariage est supérieur à ce qu'elles ont connu (graphique 15).

Mais si les femmes doivent, selon elles se marier plus tard, elles ne doivent pas dépasser un certain âge. Et 20 ans semble être cet âge limite (graphique 16). En effet, pour 70% des moins de 35 ans et 82% des 35 ans et plus, les femmes doivent se marier avant 21 ans.

Graphique 16

Âge idéal au premier mariage selon l'âge de la femme à l'enquête



En fait, souvent les femmes ont estimé s'être marié trop jeune. Certaines allant jusqu'à dire qu'elles étaient des enfants quand elles se sont mariées. Actuellement, les mariages à de jeunes âges sont relativement mal vus par les populations villageoises. Et en général, une fille mariée avant 15 ans dans un village conduit à une désapprobation de l'ensemble de la communauté. Lorsque de tels mariages s'étaient produits, les femmes semblaient très choquées et qualifiaient le marié de « *joueur de poupée* ».

Enfin, il était aussi signalé qu'une fille doit se marier plus tard parce qu'elle connaîtra alors mieux son rôle d'épouse, apprendra avant son mariage les difficultés de la vie, pourra étudier plus longtemps.

Parallèlement, les femmes ne peuvent pas se marier au-delà de 20-25 ans. À cela, les femmes m'ont donné quelques explications. D'abord, et c'est la raison qui me semble la plus importante : la femme risque de ne pas avoir de demande en mariage si elle attend trop longtemps. Et les gens du village risquent de parler sur elle, car une fille ne doit pas se marier tard.

Finalement, si l'âge idéal au premier mariage est relativement plus élevé que ce que les femmes ont connu, les filles de ses dernières ne se sont pas mariées beaucoup plus tard qu'elles (en moyenne à 16,8 ans). En fait, il semblerait qu'idéalement les femmes prônent une élévation de l'âge au mariage pour leurs filles. Mais cette idée peut être remise en question dès que la première demande en mariage est formulée. Si leur fille n'est pas trop jeune, il y a de fortes chances pour que la demande aboutisse, car m'expliquaient-elles, il était possible que leur fille n'ait pas d'autres demandes en mariage. Et la prudence à cet égard semble de mise. C'est pourquoi, si l'homme qui demande la main de leur fille répond à leurs critères, le mariage sera alors prononcé.

Conclusion

En Iran, la nuptialité se caractérise par l'universalité et la précocité. Si la majorité des Iraniens continuent à se marier, ils repoussent légèrement leur entrée en vie conjugale. Mais, malgré ce retard, les femmes continuent à se marier tôt, les mariages jeunes semblent toujours d'actualité. Les femmes continuent aussi à se marier avec des membres de leur famille. Et parallèlement, facteur qui aurait pu empêcher la pérennité de ces comportements, la femme prend de plus en plus part dans son mariage, décidant plus souvent avec qui elle veut se marier.

L'étude des entretiens réalisés dans 4 zones rurales de l'Iran a permis de comprendre pourquoi les femmes en Iran continuaient à se marier tôt et avec des membres de leur famille. S'il est vrai que les villageoises préconisaient une élévation de l'âge au premier mariage des femmes, elles ont mis en évidence les freins existants à une telle élévation. D'une part, les familles ne se risquent pas à refuser la main de leur fille à un homme s'il répond aux attentes des familles quand bien même leur fille est jeune. En effet, car rien ne dit qu'ensuite leur fille ait d'autres demandes en mariage d'une part, et ait une demande aussi « bonne » pour elle, d'autre part. Enfin, le *mehrié*, en étant d'un montant plus élevé quand la femme est jeune au

moment de son mariage, peut conduire les femmes à ne pas se marier tard. Enfin, les mariages jeunes ne pourraient être célébrés, s'il n'existait pas une certaine souplesse dans la constitution de la dot. Il est apparu que les familles négociaient ou en tout cas mentionnaient le montant de la dot de leur fille et du *mehrié* avant la conclusion du mariage. Cette négociation semble d'ailleurs être un important facteur d'homogamie sociale. Les mariages sont alors célébrés lorsque les deux familles du futur couple se sont mises d'accord sur les sommes dépensées dans le mariage. Enfin, la pérennité des mariages entre membres d'une même famille trouve son origine dans le fait que les parents et la femme doivent au préalable connaître le futur époux. Ainsi, les femmes se marient avec leurs cousins, d'autres hommes de la famille, ou leurs voisins ou encore avec les amis de leurs parents.

Bibliographie

- ABBASI-SHAVAZI Mohammad Jalal (2000). Effects of Marital Fertility and Nuptiality on Fertility Transition in the Islamic Republic of Iran, 1976-1996. Research School of Social Sciences, Demography Program, *The Australian National University, working Paper n° 84*, 35 pages.
- BEHNAM Jamshid, 1968, Population, Chapitre 14 de : Fisher W.B. (éds) *The Cambridge History of Iran, vol. 1 The land*, The Cambridge University Press, 1968, Cambridge, GB, 783 pages, pp. 468-485.
- COALE Ansley J. (1971), Age patterns of Marriage, *Population studies*, vol. 25, n° 2, pp. 193-214.
- LADIER-FOULADI Marie (2004), Nouvelle identité des femmes iraniennes : questions démographiques, question de genre, *Espace, population, société*, n° 1, pp 45-58.
- LADIER-FOULADI Marie (2003), Population et politique en Iran : de la monarchie à la république islamique, *Les cahiers de l'INED*, n° 150, 355 pages.
- MAZAHERI A.(1938), *La famille iranienne aux temps antéislamiques*, Paris, Librairie orientale et américaine, GP Maisonneuve, 453 pages.
- MIR-HOSSEINI, Ziba (1997), Marriage on trial : a study of Islamic family law : Iran and Morocco compared, London ; New York : I.B. Tauris, 246 p.
- MOMENI Jamshid A.(1979), Determinants of female first marriage in Shiraz, Iran, *Canadian Studies in Population*, Vol. 6, pp.81-99.

OUADAH-BEDIDI Zahia et LEBUGLE-MOJDEHI Amandine (2005), Algérie-Iran : deux visages d'une même transition, 25^{ème} colloque de l'UIESP, Tours-France, 23 pages.